

FSU-SNUipp37

LE Syndicat

de la

HORS

CLASSE !

En 2017, en signant le protocole pour nos salaires PPCR (après consultation favorable de la profession) , la FSU-SNUipp a acté la hors pour classe pour toutes et tous. Le bilan de ces 5 dernières années des promotions en Indre et Loire est incontestable. Le retrait de PPCR demandé par les organisations syndicales non signataires aurait pour conséquence des reculs inacceptables pour la profession.

Bilan rapide :

- > 648 promus en 5 ans dont 192 promotions supplémentaires par rapport à l'ancien système ;
- > passage à la hors classe l'année qui suit le passage au 11° échelon de la classe normale;
- > 76 passage à la hors classe dès le 10° échelon en 2021;
- > passage 5 ans plus tôt en moyenne à la hors classe par rapport à l'ancien système ;
- > prise en compte de l'AGS dans le barème : ancienneté générale de service des années dans le corps des instituteurs et de PE ;
- > prise en compte de l'AGS (instit et PE) pour départager les ex aequo ;
- > 48 passages hors barème pour appliquer la règle imposant de partir en retraite en étant à la hors classe (cela concerne en particulier des collègues recrutés dans le corps des instituteurs);
- > création d'un 7° échelon dans la hors classe;
- > ...

PPCR, c'est aussi l'unique moment de dégel du point d'indice et la fin de l'inspection « à vie » : 3 rendez-vous de carrière remplacent des inspections tous les 3 ou 4 ans.

Et maintenant obtenons, la classe exceptionnelle pour toutes et tous et le rattrapage de nos salaires du fait du gel du point d'indice.

